

SEANCE DU 15 MAI 2015

L'an Deux Mil Quinze, le quinze du mois de mai à 20H15, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance extraordinaire, sous la présidence de Mme Carole FAYOLLE, Maire,

Etaient présents: Mme Carole FAYOLLE, M. Jean-Guy GENESTE, Mme Véronique TRIBOULET, M. Jean-Louis MERCIER, M. Thierry MAROLLES, Mme Odile VILLENEUVE, Mme Bernadette KOWALEWSKI , Mme Roberte NEBOUT, M. Franck ROYER, M. Franck BERCHEM, Mme Stéphanie BOURTOUX

Excusé : M. Sébastien L'HOSTE, M. Marc SABATIER, M. Christian MOREAU (Pouvoir à Mme Carole FAYOLLE)

Absent : Fabrice POTHIER

Madame Stéphanie BOUTROUX est désignée secrétaire de séance

Délibération n° 2015/05/15/001
ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE 2015

Madame Le Maire,

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant la mise en place par la commune d'un projet éducatif de territoire afin d'organiser les activités périscolaires dans le prolongement du service public de l'éducation à la rentrée 2015 ;

Considérant qu'il appartient à la commune de faire une proposition d'organisation de la semaine scolaire,

Considérant que le projet de nouvelle organisation scolaire a été accepté par le conseil d'école à l'issue d'un conseil d'école exceptionnel le 5 Mai 2015

Propose l'organisation suivante :

Horaires Scolaires :

- ✓ Lundi, Mardi, Vendredi de 8H30 à 12H00 puis de 13H45 à 16H
- ✓ Mercredi de 8H45 à 12H00
- ✓ Jeudi de 8H30 à 12H00

Horaires Temps d'Activités Périscolaires :

- ✓ Lundi, Mardi, Vendredi de 13H30 à 13H45
- ✓ Jeudi de 13h45 à 16H00

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour – 1 voix contre – 1 Abstention

Accepte la nouvelle organisation scolaire telle que présentée ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00 et ont signé les membres présents